

**CORSICA
STATISTICA**

CULLETTIVITÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Agenza di Sviluppo
Economicu di a Corsica
Agence de Développement
Economique de la Corse



OSSERVAZIONE ECUNOMICA TERRITURIALE - OBSERVATION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ EN CORSE

RITRATTU DI A PUVERTÀ IN CORSICA

Une pauvreté en Corse plus prégnante que dans le reste de l'hexagone

En 2017, le niveau de vie médian de la population de France métropolitaine s'établissait à 21 110 euros. Les disparités entre les régions sont importantes, allant de 19 160 euros dans les Hauts-de-France, à 23 950 euros en Île-de-France. La Corse se situe dans les plus bas, soit 20 030 euros. Ainsi, la moitié de la population de l'île vit dans un ménage disposant d'un revenu mensuel inférieur à 1 669 euros.

Le niveau de vie et la pauvreté étant étroitement liés, la région Corse, enregistre les moyennes de taux de pauvreté les plus élevées dans quasiment tous les critères.

C'est ainsi que l'île se distingue avec des taux de pauvreté les plus hauts de métropole.

La Corse inscrit un taux de pauvreté en 2017 de 18,7 %, soit 4,2 points supérieur à celui de France métropolitaine.

Ces personnes en situation de précarité ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60 % du niveau

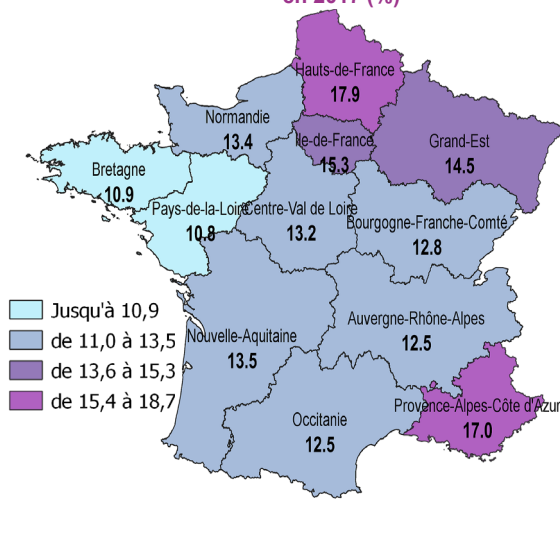
de vie médian, soit 1 041 euros par mois pour une personne seule. Il correspond à un revenu disponible de 2 186 euros pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans.

Cette précarité touche en plus grand nombre aussi les ménages locataires à hauteur de 28,5 %.

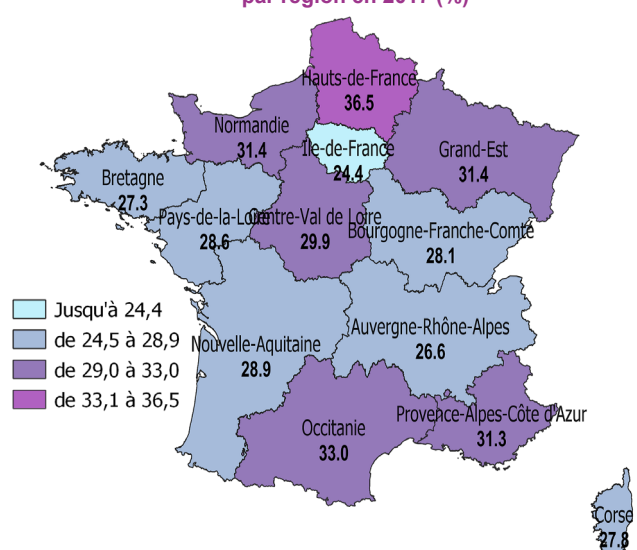
Les personnes âgées de 75 ans et plus, touchées par la pauvreté sont en nombre bien plus élevé en Corse que dans les autres régions, soit 17,9 %. Cela dépasse la moyenne hexagonale de 8,9 points. Parallèlement, le nombre de retraités percevant le minimum vieillesse est en baisse constante, néanmoins il est de 8,8 % en Corse alors qu'au niveau national la part des bénéficiaires s'élève à 3,4 %.

Les familles monoparentales très touchées par la précarité sur l'ensemble du territoire, atteignent 27,8 % en Corse.

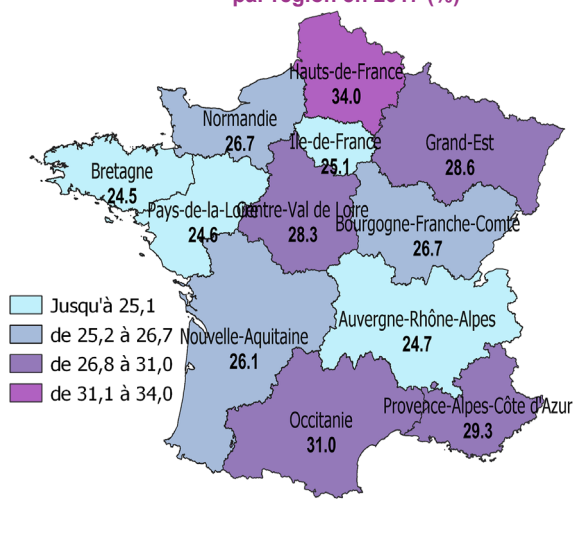
Taux de pauvreté par région en 2017 (%)



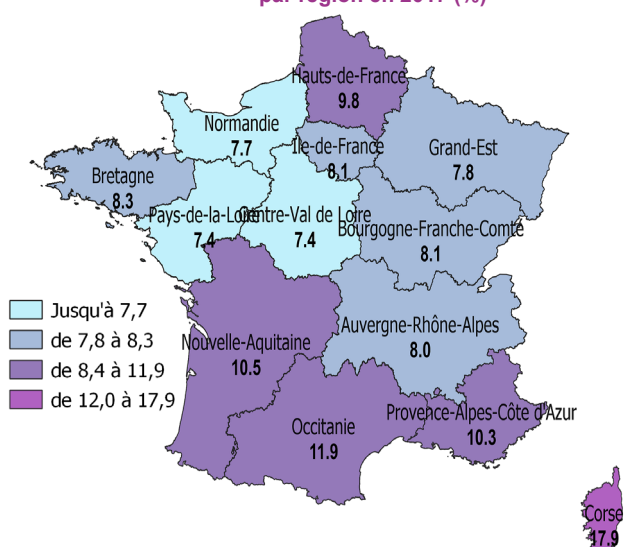
Taux de pauvreté des familles monoparentales par région en 2017 (%)



Taux de pauvreté des ménages locataires par région en 2017 (%)



Taux de pauvreté des «75 ans et plus» par région en 2017 (%)



Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Sources : Insee, Filosofi 2017 – Traitement CorsiStat

Déclinaison de la pauvreté en Corse

DONNÉES DE CADRAGE DE LA PAUVRETÉ EN CORSE PAR ZONE D'EMPLOI

CALVI - ILE-ROUSSE

Part des ménages fiscaux imposés : **43,9 %**
Médiane du niveau de vie : **18 670 €**
Taux de pauvreté : 21,6 % ⬇️ - 2,0 pts
des 75 ans ou + : **17,4 %** ⬇️ - 0,8 pts
des locataires : **29,9 %** ⬇️ - 3,3 pts
des familles monoparentales* : **32,4 %**

CORTE

Part des ménages fiscaux imposés : **44,0 %**
Médiane du niveau de vie : **19 310 €**
Taux de pauvreté : 19,9 % ⬇️ - 1,6 pts
des 75 ans ou + : **20,1 %** ⬇️ - 1,7 pts
des locataires : **29,5 %** ⬇️ - 1,3 pts
des familles monoparentales* : **25,9 %**

AJACCIO

Part des ménages fiscaux imposés : **53,8 %**
Médiane du niveau de vie : **21 950 €**
Taux de pauvreté : 14,6 % ⬇️ - 0,7 pts
des - de 30 ans : **20,6 %** ⬇️ - 0,5 pts
des 75 ans ou + : **15,1 %** ⬆️ + 0,4 pts
des locataires : **23,0 %** ⬇️ - 1,1 pts
des familles monoparentales* : **22,3 %**

SARTENE - PROPRIANO

Part des ménages fiscaux imposés : **44,5 %**
Médiane du niveau de vie : **19 270 €**
Taux de pauvreté : 21,4 % ⬇️ - 0,2 pts
des 75 ans ou + : **21,6 %** ⬆️ + 0,7 pts
des locataires : **30,1 %** ⬇️ - 0,2 pts
des familles monoparentales* : **30,4 %**



Évolutions 2016 - 2017:

- ⬆️ pauvreté en hausse
- ⬇️ pauvreté en baisse
- ⬆️/⬆️ pauvreté stable

BASTIA

Part des ménages fiscaux imposés : **44,5 %**
Médiane du niveau de vie : **19 340 €**
Taux de pauvreté : 20,2 % ⬇️ - 0,8 pts
des - de 30 ans : **27,7 %** ⬆️
des 75 ans ou + : **19,6 %** ⬆️ + 0,9 pts
des locataires : **31,2 %** ⬇️ - 1,4 pts
des familles monoparentales* : **30,5 %**

GHISONACCIA - ALERIA

Part des ménages fiscaux imposés : **40,8 %**
Médiane du niveau de vie : **18 050 €**
Taux de pauvreté : 22,5 % ⬇️ - 1,4 pts
des 75 ans ou + : **20,3 %** ⬆️ + 0,5 pts
des locataires : **33,2 %** ⬇️ - 2,6 pts
des familles monoparentales* : **31,4 %**

PORTO-VECCHIO

Part des ménages fiscaux imposés : **47,5 %**
Médiane du niveau de vie : **19 030 €**
Taux de pauvreté : 21,2 % ⬇️ - 0,7 pts
des - de 30 ans : **21,0 %** ⬇️ - 0,5 pts
des 75 ans ou + : **18,1 %** ⬇️ - 0,3 pts
des locataires : **30,9 %** ⬇️ - 1,0 pts
des familles monoparentales* : **30,3 %**

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris

Sources : Insee – Recensement de la population 2017, Filosofi 2017 – Traitement CorsiStat

DÉFINITIONS DES INDICATEURS

Part des ménages fiscaux imposés : pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

Médiane du niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation. La médiane est la valeur qui partage en deux parties égales le niveau de vie.

Ex : Dans la zone d'emploi de Corte, la moitié des ménages ont un niveau de vie annuel en-dessous de 19 310 € et l'autre moitié au-dessus.

Une pauvreté en diminution mais qui reste à un niveau très élevé

Sur la période 2014 - 2017, en région comme au niveau départemental, les taux de pauvreté sont en diminution avec des variations plus ou moins marquées.

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % en Corse a baissé de 1,6 points en quatre ans.

La plus importante diminution des catégories de

populations en situation de précarité concerne d'abord la tranche d'âge des moins de 30 ans (-2,4 points), suivie des ménages locataires (-1,9 points).

Seul le taux de pauvreté des individus âgés de 75 ans ou plus ne décroît que faiblement (-0,5 points).

Les taux de pauvreté au seuil de 60 %	2014			2015			2016			2017			
	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métrop.
Taux de pauvreté	17,7	22,5	20,3	17,4	21,9	19,6	17,2	21,7	19,6	16,5	20,6	18,7	14,5
Des moins de 30 ans	22,9	30,4	27,2	23,3	29,5	26,8	21,5	28,7	25,6	20,6	27,8	24,8	16,6
Des 60 à 74 ans	15,1	18,7	17,0	14,4	17,8	16,2	14,7	18,0	16,5	14,3	17,5	16,0	9,9
Des 75 ans ou plus	16,2	20,3	18,4	15,6	19,2	17,5	15,9	19,0	17,5	16,2	19,4	17,9	9,0
Des ménages propriétaires	10,4	13,8	12,2	10,0	13,1	11,5	10,0	12,9	11,5	9,6	12,5	11,2	6,5
Des ménages locataires	27,0	33,4	30,4	26,8	33,1	29,9	26,5	32,9	29,9	25,5	31,1	28,5	27,4
Intensité de la pauvreté	21,0	22,8	22,0	21,2	22,9	22,2	21,3	22,0	21,7	21,1	21,9	21,5	20,0

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Sources : Insee, Filosofi 2017 – Traitement CorsiStat

Une précarité plus forte dans le nord que dans le sud de l'île

Les ménages en situation de précarité sont quel que soit le type, plus élevés en Corse que pour l'ensemble de la France métropolitaine.

En Corse comme au national, la famille monoparentale, majoritairement des femmes seules avec enfant(s), est plus vulnérable, le taux de pauvreté sur l'île atteint presque les 28 %. À noter que leur niveau de vie est en moyenne inférieur de 35 % à celui de l'ensemble de la population.

Disposer d'un seul revenu expose plus souvent à la

pauvreté, l'isolement ne permettant pas le soutien d'autres membres composant le ménage sous forme de partage des revenus et des charges, c'est pourquoi parmi les catégories de ménages, les personnes vivant seules sont davantage touchées par la pauvreté (24 %). Ainsi que les familles nombreuses, soit à partir de cinq individus (26,9 %).

À l'échelle des deux anciens départements insulaires, la Haute-Corse a un taux de pauvreté (22,5 %) de 4,8 points supérieur à celui de la Corse-du-Sud (17,7 %).

Ménages en situation de pauvreté en 2017 (en %)	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine	Niveau de vie médian des pers. pauvres en Corse (en €/mois)
Ménages d'une personne	21,4	26,2	24,0	17,3	812
Ménages de deux personnes	13,5	17,7	15,7	9,2	837
Ménages de trois personnes	13,8	17,6	15,8	12,8	831
Ménages de quatre personnes	14,3	17,8	16,2	11,7	837
Ménages de cinq personnes ou plus	24,4	29,2	26,9	26,0	842
Couples sans enfant	11,3	14,6	13,0	6,0	840
Couples avec enfant(s)	15,4	18,8	17,2	13,1	837
Famille monoparentale	24,4	30,6	27,8	29,3	826
Femmes seules	21,3	26,5	24,1	16,3	819
Hommes seuls	21,6	25,7	23,9	18,6	783

Champ : ménages fiscaux – hors communautés et sans abris
Sources : Insee, Filosofi 2017 – Traitement CorsiStat

Lecture : 24 % des ménages corses composés d'une personne sont en situation de pauvreté contre 17,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Le niveau de vie médian des Corses vivant seuls et touchés par la pauvreté est de 812 € par mois

Les territoires corses inégalement touchés par la pauvreté

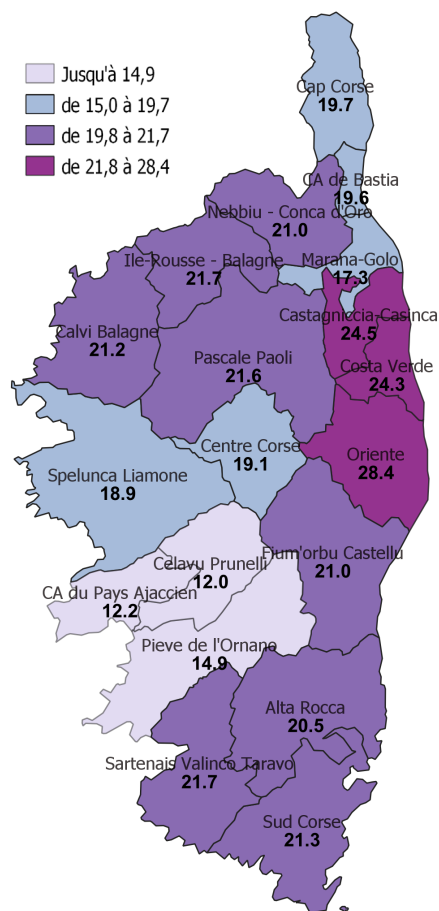
Les disparités sont importantes selon les intercommunalités de l'île. Seuls quatre territoires enregistrent un taux de pauvreté inférieur à la moyenne régionale : Celavu - Prunelli (12,0 %), la Communauté d'Agglomérations du Pays Ajaccien (12,2 %), la Pieve de l'Ornano (14,9 %) et Marana - Golo (17,3 %).

Les parties de l'île où le tourisme y est le plus développé et donc avec une importante saisonnalité de l'emploi, à savoir celles de Balagne et une partie de la plaine orientale jusqu'à l'extrême sud, ont des taux de pauvreté qui oscillent autour de 21 %.

Les plus élevés couvrent trois territoires limitrophes : la Casinca - Castagniccia (24,5 %), la Costa Verde (24,3 %) et l'Oriente (28,4 %). La partie de la plaine orientale où l'agriculture y est aussi spécifiquement présente, explique également ces forts taux de pauvreté.

Parmi les cinq premières villes corses en terme de population, la pauvreté s'y décline ainsi :

- Ajaccio : 16 %
- Bastia : 22 %
- Porto-Vecchio : 22 %
- Borgo : 16 %
- Biguglia : 14 %



DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ SOURCE INSEE

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Le seuil de pauvreté pour l'année 2017, s'établit à **1 041 € par mois**.

FILOSOFI : FICHER LOCALISÉ SOCIAL ET FISCAL

Le dispositif Filosofi a été mis en œuvre afin de permettre, de façon nouvelle, une observation du revenu disponible des ménages aux échelons géographiques infra-départementaux. Les données issues de Filosofi proviennent du rapprochement des données fiscales (les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

Intensité de la pauvreté : l'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$\text{(seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre)} / \text{seuil de pauvreté}$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Ménage fiscal : il est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif).

Niveau de vie médian : il partage la population en deux par le montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage. Il est mesuré après impôts et prestations sociales.

Minimum vieillesse : dispositif permettant de garantir aux personnes âgées aux revenus modestes un niveau minimal de ressources. Remplacé depuis le 1er janvier 2017 par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Le montant pour une personne seule sans ressources est de 868 € par mois et pour deux personnes de 1 348 €.

AVERTISSEMENT

Dans le champ couvert par Filosofi sont absents ou exclus des ménages fiscaux dits « ordinaires » : les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, centres d'hébergement, maisons de détention, communautés religieuses, cités universitaires, ...) et les sans-abri. Cela représente 62 982 personnes non couvertes par le dispositif Filosofi.

Aussi, en Corse pour l'année 2016, Filosofi traite 124 341 ménages fiscaux, comprenant 267 473 personnes, soit 81 % de la population résidente, il est donc non exhaustif.

